Le Secrétaire-général de la Société des Nations, sir Eric Drummond, se porta courageusement à la défense du budget tel que soumis, et fit voir que l'augmentation portait uniquement sur les travaux nouveaux dont l'Assemblée avait reconnu l'urgence. Il avoua qu'il voyait contradiction dans la proposition britannique demandant que le budget soit réduit d'une somme d'un million de francs lorsqu'une semaine auparavant, le délégué britannique dans le Conseil avait proposé une enquête au sujet de l'opium, qui entraînerait des dépenses jusqu'à un demi million de francs. Plus tard, cependant, une résolution iut adoptée priant les autres commissions de reviser le programme des conférences et de suggérer toute autre mesure susceptible d'effectuer des économies.

Le budget de l'Organisation du Travail fut vigoureusement défendu par son directeur, M. Thomas, qui assura la Commission qu'il n'y avait eu aucune extravagance et que, l'accroissement des dépenses projetées était nécessaire. Trois résolutions comportant une réduction des crédits du Bureau du Travail furent rejetées.

Finalement, le budget général fut adopté substantiellement tel que présenté. Il s'est élevé au montant de 27,026,280 francs-or et fut réparti comme suit:—

Secrétariat et Organisations spéciales	14,713,085
Organisation internationale du Travail	8,612,640
Cour permanente de Justice internationale	2,255,555
Bâtiments à Genève	1,445,000

De ce montant global, le Canada, dont le nombre d'unités a été fixé à 35 sur un total de 986, aura à contribuer la somme de 959,350.70 francs-or. On doit déduire de ce montant la part qui revient au Canada du surplus pour l'année financière 1927 s'élevant à 38,712.73 francs-or, ainsi que sa part du montant de 31,917.80 francs-or qui échoit, du fonds de construction, aux Etats qui, s'étant acquittés promptement de leurs contributions jusqu'à la fin de 1925, avaient contribué à la formation du capital destiné à la construction des nouveaux bâtiments. Ainsi le montant net que le Canada aura à verser au fonctionnement de la Société pour l'année 1929, s'élèvera à 888,720.17 francs-or, soit approximativement \$170,000.

Les services administratifs de la Société furent aussi critiqués au sein de la Quatrième Commission, principalement par les délégués des Pays-Bas et de la Norvège. Certains délégués se plaignaient surtout que les ressortissants d'un groupe de Puissances disposaient d'un nombre trop élevé de postes au Secrétariat et que les fonctionnaires supérieurs tendaient de plus en plus à appartenir aux services diplomatiques de leurs pays respectifs.

Sir Eric Drummond dans un discours énergique, déclara que, dans ses nominations, il s'était inspiré des principes énoncés dans le rapport de Lord Balfour, de 1920, dans lequel, il est dit que le Secrétaire-général, en procédant aux nominations, doit avant tout, avoir pour objectif de s'assurer le concours des hommes et des femmes les mieux qualifiés pour remplir les fonctions qui leur sont assignées, tout en tenant compte de la nécessité de choisir des personnes de différentes nationalités. La Commission adopta à l'unanimité une résolution résumant les principes ci-dessus énoncés.

On eut à se plaindre aussi de la prédominance des fonctionnaires britanniques et français dans le personnel du Bureau du Travail. M. Thomas, dans sa réponse, assura la Commission qu'en procédant aux nominations, il s'efforcera toujours à l'avenir, comme il l'a fait dans le passé d'ailleurs, à réconcilier les trois nécessités auxquelles il doit satisfaire: une équitable représentation des nationalités, un recrutement des aspirants les mieux qualifiés et des chances suffisantes d'avancement.